



COMIFAC

News

N°17 • 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE



COMIFAC-PNUD-FEM/GEF

Lancement du projet CBSP-Financement durable des systèmes d'aires protégées du Bassin du Congo



COOPERATION

Rétrospective sur la nouvelle structuration du PFBC

COMIFAC News est une publication de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale
Ce numéro a été produit grâce à l'aimable assistance du GEF/FEM et du PNUD

SOMMAIRE



3 EDITO

- Des partenariats solides pour booster les initiatives en faveur de la gestion durable de la biodiversité



10 INTEGRATION

- La RDC et le plan de convergence



4-5 NEWS

- Une délégation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en mission de travail à Luanda (Angola)
- La poursuite des principales actions de la COMIFAC



11 POINT DE VUE DE L'EXPERT

- « Notre partenaire d'exécution qui est la COMIFAC est assez bien rodée dans la sous-région »



6-7 ZOOM

- Partenariat COMIFAC-PNUD : Lancement à Yaoundé du projet CBSP



12 AGENDA



8-9 COOPERATION

- Rétrospective sur la nouvelle structuration du PFBC



Directeur de la Publication

Raymond NDOMBA
NGOYE

Rédacteur en chef

Gervais Ludovic MADZOUS

Equipe de rédaction

Gervais Ludovic MADZOUS
Médard MAVOUNGOU
Raoul SIEMENI
Luc ATUNDU

Montage et infographie

Lazare ONABEL

Impression

Puissance Soft
Tél: 242 05 89 20 /
677 65 84 38

Contacts

Tél. : +237 222 21 35 11
+237 222 21 35 10
www.comifac.org
B.P. 20818 Ydé-Cameroun

Des partenariats solides pour booster les initiatives en faveur de la gestion durable de la biodiversité



Par Vincent BIRUTA.

*Ministre des terres, de l'environnement,
des forêts, de l'eau et des mines
Président en exercice de la COMIFAC*

Le partenariat stratégique demeure pour la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le moyen le plus adéquat pour une mise en œuvre efficiente du Plan de convergence 2. Nous ne le dirons jamais assez que le Secrétariat Exécutif est parvenu jusqu'ici à concrétiser plusieurs initiatives grâce aux appuis multiformes de nos partenaires, soucieux de relever les nombreux défis de gestion des ressources naturelles auxquels la sous-région est confrontée. Aujourd'hui encore, un des défis à surmonter est la gestion des Aires Protégées (AP) pour préserver l'immense richesse de la faune et la flore du Bassin du Congo. Une préoccupation importante qui nécessite des mécanismes intelligemment pensés pour rehausser le niveau d'intervention des Etats dans la gestion durable de la biodiversité.

Au moment où quelques initiatives sont en fin d'exécution, d'autres viennent d'être lancées au niveau national et sous régional. C'est le cas du projet COMIFAC-PNUD, intitulé « Financement durable des Systèmes d'Aires Protégées du Bassin du Congo-PIMS 3447 » lancé en juin 2017. Celui-ci va apporter comme nous le souhaitons tous, des réponses à la problématique de gestion et de financement des Aires Protégées en Afrique centrale.

Dans ce numéro, une attention particulière est accordée audit Projet qui représente un grand enjeu pour les Etats membres de la COMIFAC qui peinent à financer durablement leurs Aires Protégées. C'est ici l'occasion de montrer l'intérêt des relations de partenariat

sans lequel la COMIFAC seule ne pourrait assurer la mise effective du PC2. Je félicite en passant le secrétariat exécutif de la COMIFAC, qui n'a ménagé aucun effort en travaillant en étroite collaboration avec le PNUD dans la conception de ce projet qui sera mis en œuvre dans six pays d'Afrique centrale. Il est donc important, que cette expérience qui marque le début d'un partenariat stratégique avec le PNUD ait le mérite d'être maintenu et renforcé pour les initiatives futures en faveur de la gestion durable de nos ressources forestières. Aussi, lorsque nous parlons de ce projet, nous voulons également par-dessus tout, exprimer notre reconnaissance au Global Environment Facility (GEF) qui a fortement soutenu la COMIFAC à mettre en œuvre quelques initiatives, principalement dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique. Ce n'est donc pas par hasard que les priorités de la COMIFAC cette année soient portées sur la valorisation de son image, à travers des accords solides de partenariat avec les institutions régionales et internationales.

Ce numéro donne un aperçu général du Projet régional CBSP- Financement durable des systèmes d'Aires Protégées du Bassin du Congo, il en décrit les grands axes et les moyens de mise en œuvre. Il revient également sur la structuration du PFBC, et parle des faits majeurs des activités du Secrétariat Exécutif au second semestre.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous accordez à ce bulletin, et vous en souhaitons bonne lecture.



Une délégation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en mission de travail à Luanda (Angola)

Sur invitation de Mme Maria De Fatima MONTEIRO JARDIM, ministre de l'Environnement de l'Angola, une délégation de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) composée de M. Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif, Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS, Secrétaire Exécutif Adjoint et coordonnateur technique, Florentine MAPEINE, Experte juriste, s'est rendue à Luanda en Angola, dans le cadre du rétablissement du dialogue et le processus d'adhésion de la République d'Angola à la COMIFAC.

LE GOUVERNEMENT ANGOLAIS POUR UN PARTENARIAT AVEC LA COMIFAC



Délégation COMIFAC avec la Ministre de l'Environnement.

Au cours de cette visite de travail, l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a rencontré plusieurs autorités de la République d'Angola pour présenter les différentes initiatives de la COMIFAC par rapport aux enjeux de la gestion durable des ressources naturelles de la lutte contre les effets du changement climatique dans le Bassin du Congo, et aussi comment elle interagit avec d'autres Etats sur ces questions.

La délégation de la COMIFAC a échangé avec madame la Ministre au cours d'une séance de travail tenue le 1er juin 2017, à Skyna hôtel, en présence du Secrétaire d'Etat à l'Environnement, le Secrétaire d'Etat aux Forêts, le Secrétaire d'Etat à la Pêche, le Secrétaire d'Etat à la Défense. Les représentants des Commissions ministérielles

intersectorielles qui travaillent avec le Ministère de l'Environnement, des experts venus de différents ministères, ainsi que le Représentant résident de la FAO en Angola y étaient également associés. Lors de cette rencontre, Mme la Ministre a relevé l'intérêt de l'Etat angolais d'établir un partenariat

avec la COMIFAC pour la gestion de la biodiversité. Elle a reconnu le retard de l'Angola pour devenir membre de la COMIFAC. «Le statut d'observateur de l'Angola a assez duré et qu'il était temps pour son pays de devenir membre de la COMIFAC» a-t-elle précisé. Elle a en outre, sollicité l'expertise et l'appui de la COMIFAC pour l'implémentation des projets par rapport au Fonds vert, au Fonds bleu et à l'initiative Mayombe dans laquelle l'Angola et plusieurs autres pays de la COMIFAC sont engagés.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC de son côté, a saisi l'occasion pour présenter la COMIFAC, ses missions, ses organes, et son plan de convergence. Il a ensuite présenté les avantages notables que l'Angola pourrait bénéficier en tant que membre de la

COMIFAC, notamment l'appui pour une meilleure prise en compte de ses préoccupations lors des négociations internationales sur le climat, la biodiversité, les forêts, les appuis multiformes des partenaires de la COMIFAC, les projets sous régionaux mis en œuvre par elle, ainsi que le renforcement des capacités des experts angolais en matière de gestion durable des forêts, des techniques de négociations internationales et de mobilisation des ressources financières.

Le Secrétaire Adjoint de la COMIFAC a pour sa part fait une présentation intitulée « Appui au programme Readiness du Fonds Vert Climat (FVC) visant le renforcement des capacités de l'Autorité nationale désignée de l'Angola, et le développement d'un cadre stratégique d'engagement avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC) à travers le «country programme» ». Cette présentation a suscité un vif intérêt de la part des participants. Une proposition concrète d'appui à l'Angola pour pouvoir accéder à ce Fonds a été proposée, avec des objectifs de renforcement des capacités de la direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques sur les questions des changements climatiques et de financement climatique, sans oublier la mise en place d'un cadre stratégique d'engagement avec le Fonds vert climat.

AUDIENCES AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA

La délégation COMIFAC a rencontré le Secrétaire d'Etat pour les Ressources forestières, M. André De Jesus MODA, qui a sollicité en présence de M. Mamoudou DIALLO, Représentant résident de la FAO en Angola, l'appui de la COMIFAC pour un partage d'expérience, afin d'améliorer la gestion intégrée des forêts et la question liée à la législation forestière en Angola.

Abordant la question de l'adhésion de l'Angola à la COMIFAC, il a souhaité que cette question soit traitée en synergie avec le ministère des Relations extérieures et de respecter les normes juridiques du pays en la matière, notamment le passage de l'acte de ratification du traité par le Parlement. Le Représentant de la FAO

a pour sa part, précisé que la FAO et le ministère de l'Agriculture collaborent actuellement pour l'élaboration de deux projets accessibles aux divers fonds disponibles, notamment le Fonds vert, raison pour laquelle il est important pour l'Angola de bénéficier d'un appui de la COMIFAC sur la question ou tout autre sujet d'intérêt pour le pays.

Mme Maria Angela SEQUEIRA BRANGANCA, Secrétaire d'Etat pour la Coopération, a également accordé une audience à la délégation de la COMIFAC. L'occasion pour elle d'exprimer sa préoccupation pour le problème de la survivance des forêts en Angola, et aussi de proposer à la COMIFAC une action concertée fon-

dée sur des instruments juridiques plus efficaces. Concernant le processus d'adhésion, Mme la Secrétaire générale a instruit la délégation de la COMIFAC de constituer le dossier accompagné d'une lettre de plaidoyer à signer conjointement par les ministres angolais de l'Agriculture et de l'Environnement, d'un argumentaire justifiant l'adhésion de l'Angola à la COMIFAC, et d'une copie de l'original du Traité signé par les Chefs d'Etat d'Afrique centrale. Le ministère des Relations extérieures soumettra ce dossier au Conseil des ministres, puis au Parlement. Il sied de rappeler que jusqu'ici l'Angola dispose d'un statut de pays observateur à la COMIFAC depuis février 2005.

La poursuite des principales actions de la COMIFAC



Participant à la réunion du GCD.

Dans le cadre de mise en œuvre des actions prioritaires telles que définies dans son plan d'action de l'année 2017, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC a durant ce trimestre mené des actions portées essentiellement sur les points ci-après :

Forum sous régional sur les mangroves en Afrique centrale

Ce forum a été organisé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers les Projets mangroves du Cameroun et du Congo. Ce forum avait pour objectifs : (i) de partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion durable des écosystèmes de mangroves, en général, et de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves, en particulier, dans les pays de l'espace COMIFAC, (ii) d'échanger sur les bonnes options pour la capitalisation et la pérennisation des acquis des projets, (iii) d'échanger sur les moyens de mutualiser les connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de gagner le pari de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves dans les pays d'Afrique centrale, et (iv) de formuler des recommandations à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions qui seront soumis à l'examen du Conseil des ministres de la COMIFAC.

Atelier du groupe de travail COMIFAC de lutte contre la désertification

Le 9^{ème} atelier du Groupe de travail de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (GTCCD) des pays membres de la COMIFAC s'est tenu à Ndjamena (Tchad) à l'hôtel Mercure Chari, du 6 au 7 juillet 2017, en vue de prépa-

rer la Conférence des Parties 13 de la CNUCLD et de formuler une position commune consensuelle sous-régionale sur les thématiques inscrites à l'ordre du jour de la prochaine COP, programmée du 6 au 16 septembre à Erdos, Chine. L'objectif principal du présent Atelier était d'adopter une position commune de la sous-région sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de la COP13 de la CNUCLD.

Organisé par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, avec l'appui financier de la GIZ à travers le Programme d'appui à la COMIFAC, l'atelier a réuni vingt participants, principalement les points focaux CNUCLD des six pays membres de la COMIFAC (Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda et Tchad) ; les experts de la coordination nationale COMIFAC du Tchad ; les points focaux CBD et UNFCCC du Tchad ; le Secrétaire Exécutif et deux Experts de la COMIFAC ; et les représentants du partenaire technique et financier GIZ.

Atelier d'échanges d'information et de leçons apprises du processus APV/FLEGT dans le Bassin du Congo

Organisé par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, avec l'appui financier de la Coopération allemande, à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC et du Programme Régional Forêts du WWF, l'atelier d'échanges d'informations et de leçons apprises du processus APV/FLEGT dans les pays du Bassin du Congo a eu lieu les 29 et 30 juin 2017, à l'hôtel Prince de Galle à Douala, au Cameroun. Cet atelier était placé sous l'égide du Groupe de travail Gouvernance forestière de la COMIFAC, et avait pour objectif général de relancer le processus APV/FLEGT dans les cinq (5) pays du Bassin du Congo engagés par ledit processus. Une vingtaine de participants y ont pris part, parmi lesquels : les points focaux APV/FLEGT des pays membres de la COMIFAC engagés dans ledit processus (Cameroun, Congo, Gabon,

République Centrafricaine, République Démocratique du Congo); les représentants des coordinations nationales de la COMIFAC (Cameroun et Gabon) ; un représentant de la société civile (Congo) ; une personne ressource et les représentants des principales organisations partenaires techniques et financiers de la COMIFAC : GIZ et WWF.

COP 23 / COMIFAC : les experts ont affûté leurs armes pour une stratégie commune

Les experts des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) se sont réunis, du 28 au 30 août 2017, à Brazzaville, en atelier sous régional de renforcement des capacités dans la perspective de préparer les échéances futures sous la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 23^{ème} Conférence des Parties.

L'objectif principal dudit atelier a été de définir des positions concertées sur les différents sujets d'intérêt de négociation de l'agenda de la COP 23, en vue d'assurer une participation active et satisfaisante de la sous-région à cette échéance de la CCNUCC. Au terme de l'atelier, une stratégie de participation des pays de la COMIFAC a été recommandée assortie d'une feuille de route.

Coordination du Plan de Convergence et Partenaire : le Plan de convergence 2 vulgarisé en Guinée Equatoriale

Le Secrétariat Exécutif a poursuivi son rôle qui lui est dévolu, celui de coordonner la mise en œuvre du PC2 et les différents programmes et projets sous sa tutelle. L'on pourra retenir pour ce trimestre quelques actions phares suivantes : la table ronde sur la vulgarisation du Plan de convergence 2, tenue le 17 juin à Bata en Guinée Equatoriale avec pour objectif d'informer les parties prenantes des orientations stratégiques et opérationnelles du Plan de Convergence 2 dans l'optique de promouvoir son appropriation ; l'atelier de validation des notes conceptuelles des futurs projets régionaux, tenu à Malabo en Guinée Equatoriale du 22 au 24 juin 2017.

Les actions se sont poursuivies avec le deuxième atelier de capitalisation des acquis du PACEBCo, tenu du 14 au 16 juin, à Oyala en Guinée Equatoriale.

La Rédaction

Partenariat COMIFAC-PNUD : lancement à Yaoundé du projet CBSP- Financement durable des systèmes d'Aires Protégées du Bassin du Congo- PIMS 3447

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont conjointement organisé du 07 au 09 juin 2017, à Douala au Cameroun, l'atelier de lancement officiel du projet régional CBSP-Financement durable des systèmes d'Aires protégées dans le Bassin du Congo-PIMS3447. Organisé grâce au soutien financier du Global Environment Facility (GEF), cet atelier qui était présidé par Joseph LEKEALEM, directeur de la Faune et des Aires Protégées du ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun, avait pour objectif général d'informer les participants sur les objectifs et les résultats attendus de la mise en œuvre du projet, le rôle et les responsabilités de toutes les parties prenantes au Projet Régional, ainsi que les mécanismes à mettre en place en vue d'optimiser l'atteinte des résultats à travers entre autres, une coordination régionale et une équipe technique efficaces avec des déclinaisons nationales. Au terme de cet atelier, les participants, après avoir amendé les documents soumis à leur approbation, ont formulé des recommandations.

CE QUE VISE LE PROJET CBSP

L'immense richesse de la biodiversité dans le Bassin du Congo est une source principale de revenus pour des millions de personnes vivant dans et autour d'Aires Protégées (AP). Celles-ci ont été créées par les Etats en vue de conserver durablement les ressources naturelles. Cependant, ces AP sont aujourd'hui fortement fragilisées par de nombreux facteurs provenant principalement de la forte pression démographique, le braconnage, les conflits armés, ainsi que le manque de moyens financiers des Etats qui ne peuvent plus assurer durablement leur préservation. En effet, les systèmes d'AP dans le Bassin du Congo dépendent fortement des subventions gouvernementales, qui sont régulièrement établies à des niveaux bien inférieurs à l'estimation



Cérémonie d'ouverture du lancement du Projet CBSP.

de leurs besoins de financement. En outre, il existe des contraintes législatives, politiques et institutionnelles qui empêchent ou découragent les efforts visant à développer de nouvelles stratégies de financement innovant au niveau national ou régional. C'est pourquoi, le GEF a fait un don aux pays membres de la COMIFAC d'un montant de 8,181,181 \$ US, pour la mise en œuvre à travers le PNUD, le projet régional CBSP – Mécanismes de financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo– PIMS 3447 », en vue de soutenir une approche et une méthodologie visant à relever le défi du financement des AP aux niveaux local, national et régional.

SON OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif du projet est de mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes des AP et des écosystèmes associés dans six pays bénéficiaires du Bassin du Congo.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Trois résultats sont attendus pour atteindre l'objectif principal de ce projet :

1- Cadres juridiques, politiques et institutionnels pour le financement des AP renforcées aux niveaux national et régional

Cette composante 2 se concentrera sur l'amélioration des environnements favorables au niveau national pour un financement viable des AP. Au niveau stratégique, et en s'appuyant directement sur les résultats des évaluations menées au cours du PPG, le projet soutiendra la préparation des stratégies au niveau du système des AP (résultat 1.1) sur l'ensemble des défis de la durabilité financière des AP. Parallèlement, un effort plus étroit sera lancé (résultat 1.2) pour résoudre les obstacles juridiques, politiques et institutionnels spécifiques susceptibles d'entraver la mise en œuvre des mécanismes générant des revenus et des décaissements hiérarchisés dans le résultat 2. Les deux produits bénéficieront d'un effort (Production 1.3) pour accroître la sensibilisation et le soutien direct aux mécanismes de financement des AP auprès des décideurs du secteur public et des entreprises. Enfin, dans le résultat 1.4, la question de la rétention et de la distribution des revenus sera abordée.

2- Moteurs de génération, de gestion et de décaissement des revenus améliorés / innovants pilotés

Dans le cadre de cette composante 3, le FEM soutiendra le développement d'instruments de génération et de décaissement de revenus dans les six pays participants. En particulier, le soutien du FEM contribuera à la durabilité des investissements dans

la gestion des aires protégées en encourageant le développement de mécanismes de financement pour générer (Output 2.1) et déboursier (Output 2.2) des ressources pour la gestion des aires protégées dans les six pays participants, y compris à travers les sites de démonstration (sites pilotes). En outre, les fonds du FEM appuieront le renforcement des capacités (sortie 2.3) nécessaires pour développer, mettre en œuvre et gérer ces mêmes mécanismes. L'objectif global sera d'augmenter le montant des fonds alloués aux autorités de gestion de l'Autorité palestinienne tout en fournissant des incitations financières aux communautés adjacentes à la PA afin de participer plus activement à la conservation de la biodiversité.

3- Résultat 3 : planification de l'entreprise et outils de gestion rentables appliqués dans les AP et les paysages associés

Le composant 3 sera mis en œuvre en partenariat avec le Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), qui fournit un vaste ensemble de renforcement des capacités physiques et humaines dans 13 AP des six pays participants (Sortie 3.1). Ces sites seront les principaux objectifs de la génération de revenus et des efforts de décaissement (voir Résultat 2 ci-dessus) conçus, entre autres, pour assurer la durabilité des investissements (PACEBCo). En outre, ils seront le théâtre des efforts du résultat 3 pour démontrer les méthodes d'évaluation économique (Produit 3.2), la planification des activités (Produit 3.2), les systèmes de comptabilité et d'audit (Produit 3.4) et les systèmes de suivi des performances de gestion (Produit 3.5). Il est essentiel que les revenus supplémentaires générés par divers mécanismes et mis à disposition par le biais de canaux de financement régionaux, transfrontaliers ou nationaux soient gérés et décaissés de manière rentable. Cela nécessitera le renforcement des capacités des personnes et des institutions dans divers domaines de la gestion financière, notamment: (i) la planification commerciale des AP, des couloirs et des zones tampons; (ii) les systèmes de suivi et de reporting sur le rendement de la direction pour assurer la responsabilité; (iii) les systèmes de comptabilité, de décaissement et

d'audit opérationnels, transparents et efficaces pour les AP et les corridors gérés par la communauté et les zones tampons.

LES PRINCIPAUX PAYS BÉNÉFICIAIRES

Six pays en sont bénéficiaires : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, et République Démocratique du Congo.

LES PARTENAIRES CLÉS ET DURÉE DU PROJET

La COMIFAC, le WWF, le RAPAC et l'UICN sont les principaux partenaires de mise en œuvre du projet. La durée normale du projet est prévue pour quatre (04) ans (2016-2020).

QUELQUES RÉSULTATS DÉJÀ CONCOCTÉS POUR LE COMPTE DU PROJET

Bien que lancé officiellement les 07 et 09 juin 2017, le projet PIMS a mis en place dès 2016, une équipe à effectif réduit, en vue de préparer les principaux dossiers relatifs au démarrage effectif du projet.

Résultats (clés) obtenus en 2016 : la priorité a été accordée à la mise en place des conditions préalables nécessaires pour le début effectif des interventions, à savoir :

1) Organisation d'un Comité local d'examen des projets (CLEP) pour l'approbation du document de projet avec la COMIFAC et la traduction du document de projet en anglais pour transmission au FEM ; **2)** Signature du document de projet par les 6 pays participants du Bassin du Congo; **3)** Recrutement d'un Coordonnateur Régional; **4)** Conception des outils de travail pour l'année 2017 : (i) Plan de travail annuel 2017, (ii) Plan de recrutement et de recrutement du personnel ; (iii) Préparation des termes de référence et de la feuille de route pour l'atelier de lancement du projet ; **5)** Processus de mise en place d'un Comité directeur de projet (au niveau régional à Yaoundé et au niveau des pays) ; **6)** Opérationnalisation du projet Bureau; **7)** Préparation des conditions préalables à l'organisation de l'atelier de lancement (Inception Workshop.)

nel ; (iii) Préparation des termes de référence et de la feuille de route pour l'atelier de lancement du projet ; **5)** Processus de mise en place d'un Comité directeur de projet (au niveau régional à Yaoundé et au niveau des pays) ; **6)** Opérationnalisation du projet Bureau; **7)** Préparation des conditions préalables à l'organisation de l'atelier de lancement (Inception Workshop.)

DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES À COURT TERME POUR 2017

Les résultats (clés) prévus pour 2017 sont les suivantes : **1)** Recrutement de personnel administratif et logistique au niveau régional (date limite: février - mars 2017) ; **2)** Organisation de l'atelier de Lancement (mai - juin 2017) ; **3)** Recrutement de personnel technique (assistance technique) au niveau régional : International : 1 Conseiller technique principal (CTP), 1 Spécialiste en Gestion de connaissance (KM), Suivi & Evaluation (M&E) & Communication... (août - septembre 2017) ; **4)** Recrutement et installation d'équipes de pays (Cameroun, RCA, Congo, RDC, Gabon, Guinée Equatoriale) : 2 experts nationaux par pays (septembre - octobre 2017) ; **5)** Finalisation de l'installation des comités de pilotage aux niveaux régional et national dans les 6 pays participants (septembre - octobre 2017) ; **6)** Organisation d'un atelier technique avec toutes les équipes techniques au niveau régional + national (novembre - décembre 2017); **7)** Organisation de la première réunion du Comité de pilotage au niveau régional : préparation du démarrage de la mise en œuvre du PIMS 3447 en janvier 2018 (décembre 2017) ; **8)** Janvier 2018 : début effectif de la mise en œuvre du projet régional PIMS 3447.

Médard MAVOUNGOU

A. Informations de base

Titre du Projet : CBSP- Financement durable des Systèmes d'Aires protégées du Bassin dans le Bassin du Congo - PIMS 3447

Type de projet : Projet Régional

Durée du projet : 2015-2020

Budget du projet : US\$8,181,818

Source de financement : Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Partenaire d'exécution : COMIFAC

Project Manager : Aline Malibangar (PhD)

Conseiller technique : en cours

B. Identification PNUD/FEM du Projet Pays:

Régional (CMR, Gabon, GE, RCA, RC, RDC) **Domaines d'intervention du FEM visé:** Biodiversité

FEM4-Programme Stratégique : Financement durable des systèmes d'aires protégées au niveau national

Nom du programme rattaché : CBSP-Programme stratégique pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo

Date LPEC : 06 June 2014

PNUD/ Atlas Award ID# 00081124

PNUD/Atlas Project ID # 00090552

FEM/PIMS # 3447

Rétrospective sur la nouvelle structuration du PFBC

Le PFBC se dote d'une nouvelle structure de gouvernance qui offre de meilleures opportunités de dialogue.



Photo de famille PFBC.

En décembre 2016, s'est tenue à Kigali (Rwanda), la 16ème réunion des Parties du Partenariat pour le Bassin du Congo. Cette réunion a rassemblé environ 450 participants venus des pays du Bassin du Congo, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, des ONG, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé. Au programme, plusieurs segments techniques et politiques, structurés sur un modèle similaire à celui des récentes Réunions des Parties se sont tenus à cette occasion. Les segments techniques comprenaient des «streams», autrement appelé les cadres de concertation thématiques, qui ont traité des diverses thématiques. En sus, cette rencontre a servi également de cadre pour un centre d'exposition, et de nombreux autres événements parallèles. Les travaux se sont déroulés tour à tour par le segment technique, constitué de cinq volets thématiques et le segment politique, comprenant des réunions des collèges du PFBC, nouvellement créés, ainsi que la session inaugurale du Conseil du PFBC qui a été suivie d'une session de clôture plénière de haut niveau.

Après le déroulement des travaux des Parties, il s'est dégagé des résultats, parmi les principaux, l'on peut citer : La convenance de la nécessité de renforcer la coopération au sein du PFBC, notamment en mettant en exergue la valeur ajoutée du Partenariat, en attribuant également plus de crédit et de visibilité à cette plate-forme régionale commune et à travers une prise de responsabilité commune pour son fon-

ctionnement et son développement ; Les nouvelles structures de coopération au sein du Partenariat, à savoir, les collèges et le Conseil du PFBC, ont été créées et ont commencé leurs activités. Ces structures visent à renforcer les opportunités de dialogues et d'échanges au sein d'un Partenariat dont le nombre de membres a considérablement augmenté depuis sa création ; l'adoption d'une version actualisée du Cadre de Coopération du PFBC, qui reflète la création des nouvelles structures de coopération.

Par ailleurs, les parties ont convenu d'entamer un dialogue structuré dans les collèges et au sein du Conseil du PFBC en vue d'arriver à une description claire des priorités dont les partenaires se sont accordés pour y mettre une emphase au cours de la période de 3-5 ans à venir et qui seront adoptées à la prochaine réunion des Parties. Aussi, afin d'accroître l'impact des actions du partenariat sur les décisions qui affectent les forêts du Bassin du Congo, les Parties ont convenu de trouver des moyens de coopérer avec d'autres secteurs clés au-delà de la foresterie et de l'environnement, comme l'agriculture, l'exploitation minière et l'exploration pétrolière; de promouvoir de manière significative un engagement renforcé du partenariat avec les entités du secteur privé.

A noter que les Parties ont exprimé leur préoccupation au sujet des difficultés financières actuelles auxquelles la COMIFAC et la CEEAC font face et pour la mise en place d'un mécanisme durable pour le financement de ces or-

ganisations régionales qui reflète l'appropriation de ces organisations par leurs Etats membres ; Enfin, les Parties ont également souligné l'urgence de clarifier les rôles respectifs et les relations de travail entre la COMIFAC et la CEEAC ceci en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération régionale sur les questions pertinentes liées aux forêts du Bassin du Congo.

LA BONNE MOISSON DE LA REUNION

Au terme des travaux intenses et fructueux, les sessions thématiques ont abouti à un certain nombre de conclusions et de recommandations sur les principales questions liées à la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, à savoir le changement climatique, ainsi qu'un nombre d'autres documents et d'outils précieux pour les partenaires du PFBC. Parmi ces principales conclusions et recommandations, l'on note celles sur :

- **Les politiques de gestion forestière et l'aménagement du territoire**, dans la mesure où, dans l'ensemble des pays forestiers du Bassin du Congo, les menaces qui pèsent sur les forêts proviennent chaque jour davantage de secteurs non forestiers : la conversion des forêts pour les plantations agro-industrielles, l'expansion du secteur minier, le développement des infrastructures de transport, etc.

- **Les approches de gestion et les capacités de réaction dans les AP** qui, au regard de l'ampleur prise par le braconnage et le trafic illicite de la faune sauvage dans la sous-région, les participants considèrent nécessaire de doter ces aires protégées d'une capacité de réaction rapide et de dissuasion associant l'application des lois, les militaires et les services d'intelligence, en fonction des niveaux de stabilité et de sécurité spécifique prévalant dans les différents pays. Ceci doit inclure toute la question du renforcement des capacités, de mise en place de systèmes de sécurité sociale adaptés à la situation sécuritaire spécifique des écosystèmes, ainsi que d'association des communautés à la base.

La question de la mise à jour des politiques, des textes des lois et des outils opérationnels demeure aussi une nécessité pour accompagner cette nouvelle vision de la gestion des aires protégées et de la lutte anti braconnage.

- **S'agissant des Partenariats Publics**



Le Facilitateur du PFBC et son Délégué.

Privés (PPP) dans la gestion des AP, les participants ont reconnu qu'à côté des autres alternatives économiques à promouvoir dans et en dehors des aires protégées, les PPP ont été mis en exergue comme un modèle qui a un succès avéré dans des bonnes circonstances.

- **Quant aux stratégies d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique**, les participants ont rappelé que la COMIFAC doit accompagner l'ensemble des pays dans le processus de révision et de mise en œuvre des CDN (Contributions Déterminées au Niveau National), en capitalisant sur les acquis des programmes existants.

À cet effet, il est souligné la nécessité de mettre en place une facilité sous régionale pour faciliter l'accès des pays à la finance climatique ; et il est demandé aux partenaires financiers de plaider en faveur de l'instauration de l'équité et de l'égalité géographique dans la distribution des ressources de la finance climatique. A cela, les membres du PFDC ont invité les partenaires à appuyer les pays de l'Afrique centrale dans leurs efforts pour transformer l'agriculture en opportunité pour lutter contre les changements climatiques, nourrir les populations, fournir de l'emploi aux jeunes et assurer un développement maîtrisé des modèles agro-industriels en ajoutant que la durabilité du financement climatique, plus spécifiquement pour répondre aux questions d'adaptation, doit faire l'objet d'une attention particulière dans les plateformes d'échange entre les pays de l'Afrique Centrale et leurs partenaires.

- **Sur l'implication du secteur privé**, ils ont demandé le renforcement de l'engagement des acteurs du secteur privé qui est nécessaire au sein du partenariat, tant pour les opérateurs forestiers que plus largement pour ceux qui

opèrent dans les zones forestières.

A cette fin, le PFBC doit activement inciter les Etats de la sous-région à améliorer la sécurisation de l'environnement juridique, pour permettre aux opérateurs privés d'investir. La transparence et le partage des données dans la gestion publique des ressources naturelles, de même que l'implication des opérateurs privés dans les démarches d'aménagement du territoire sont d'autres éléments pour renforcer la confiance des investisseurs. Ils ont informé l'assistance que de nouveaux instruments pour neutraliser l'impact environnemental du secteur agro-alimentaire en zone forestière sont actuellement développés. Les Etats de la COMIFAC doivent intégrer de tels outils, et le partenariat œuvrer à leur promotion et à leur diffusion. Fondamentalement, il devient nécessaire de créer des cadres innovants conciliant les objectifs de conservation avec les standards et les modes de planification du secteur privé. - Enfin, s'agissant de la formation et la recherche, ils ont rappelé que l'OFAC a un rôle essentiel à jouer pour centraliser et diffuser les résultats des projets et de la recherche scientifique, notamment par la production de notes d'orientation stratégique, la création de pages dédiées sur son site internet et la mise à disposition de forums de discussion en ligne.

Les pays de l'espace COMIFAC et l'ensemble des partenaires du PFBC sont invités à renforcer leur appui à la recherche appliquée et à la formation. Les institutions de recherche et les universités doivent se concerter avec le secteur privé pour mettre en place des formations adaptées aux besoins des acteurs du secteur privé impliqués dans la gestion durable des ressources naturelles.

Raoul SIEMENI

Vincent BIRUTA

a été nommé ministre de l'Environnement de la République du Rwanda



Mme Francine TUMUSHIME

a été nommée ministre des Terres et Forêts de la République du Rwanda



Mme Arlette NONAULT SOUDAN

a été nommée ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo Brazzaville



Mme Rosalie MATONDO

a été nommée ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo



Pacôme BOUBELET-BOUBEYA

a été nommé ministre d'Etat ministre de la Forêt, de la mer et de l'Environnement de la République du Gabon



Lambert MOUKOVE LISSANE

a été nommé Ministre des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine



Thierry kamach

a été nommé ministre de l'Environnement et du Développement durable de la République Centrafricaine



AHAMAT MBODOU MAHAMAT

a été nommé ministre de l'Environnement et de la Pêche de la République du Tchad



Martial NKOLO

a été recruté comme coordinateur du Projet régional GIZ d'Appui à la COMIFAC



La RDC et le plan de convergence

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La République Démocratique du Congo est située au cœur de l'Afrique et couvre une superficie de 2.345.409 km², avec une population estimée à 77 000 000 habitants (estimation 2015 Banque Mondiale), et une densité de 32 hab/km². Il est de loin le pays le plus peuplé du Bassin du Congo. De par sa situation géographique, le pays recèle d'immenses ressources naturelles, et jouit d'un climat équatorial chaud et humide au centre, et tropical vers le nord et le sud, favorisant une végétation dense. La moitié du pays est couverte par les forêts, et l'autre par la savane. En effet, les forêts de la RDC sont d'une importance cruciale pour le bien-être du peuple congolais.

Du point de vue de sa couverture végétale, la RDC possède environ 145 millions d'hectares de forêts naturelles représentant environ 10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47% de celles de l'Afrique. Ces forêts jouent un rôle dans la conservation de la biodiversité. Près de 70% de la population dépend directement de ces forêts. De plus, la RDC est de loin le pays qui regorge une biodiversité riche faisant d'elle le 5ème pays au rang mondial en matière de biodiversité.

ECONOMIE DE LA RDC EN BREF

Avec ses 80 millions d'ha de terres arables et plus de 1 100 minéraux et métaux précieux répertoriés, la RDC pourrait devenir l'un des pays les plus riches du continent africain si elle parvient à retrouver sa stabilité politico-socio-économique et renforcer la bonne gouvernance de ses ressources naturelles.

Malgré l'immense richesse que regorge son sous-sol, la RDC est classée parmi les pays les plus pauvres du monde et se situe au 176ème rang mondial (sur 187) du dernier indice de développement humain (2015). Entre 2005 et 2012, le taux de la pauvreté a été ramené de 71% à 64%. Depuis, plusieurs réformes ont été lancées par le gouvernement pour renforcer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (secteurs forestier, minier et pétrolier) et améliorer le climat des affaires. Tenant compte de la dominance du secteur rural dans l'économie de la RDC, et de son rôle dans la réduction de la pauvreté, le gouvernement congolais a adopté depuis 2006, une stratégie de développement rural qui intègre les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie. Dans le domaine de l'agriculture, l'Etat inter-



Forêt en RDC.

vient avec des appuis conséquents aux opérateurs privés dans la perspective de doubler la production agricole d'ici à 2020, à travers notamment: la facilitation de l'accès à la terre, surtout aux jeunes; et la facilitation de l'accès au crédit par la promotion des établissements de micro finance et la création d'une banque agricole dont les guichets seront ouverts à toutes les catégories d'exploitants agricoles. L'élevage et la pêche ne seront pas en reste, le gouvernement encourage l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières reconnues porteuses parmi lesquelles, la pêche et la pisciculture commerciale. Pour le domaine des forêts, le gouvernement se focalise sur l'effectivité du Programme sectoriel forêt environnement (PSFE).

LA RDC ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE 2

L'immensité de la surface forestière de la RDC fait que près de 50 millions de personnes dépendent directement de la forêt pour subvenir à leur besoins quotidiens, à savoir: la production agricole, chasse, cueillette, bois de feu et bois d'œuvre, ainsi que les plantes médicinales. Cependant, le secteur forestier en RDC, il faut le dire, souffre de graves problèmes de gouvernance. Plusieurs alertes ont été lancées par les ONG nationales et internationale dénonçant les abus observés dans le non-respect des lois régissant ce secteur. Pour y remédier, la RDC, pays membre de la COMIFAC, s'est employée à suivre l'exemple des Etats de la sous-région en se conformant tant soi peu aux normes internationales de bonne gouvernance forestière consignées dans le Plan de Convergence2.

C'est en février 2014, une loi relative à la conservation de la nature a été promulguée afin de garantir la prise en compte de nouveaux défis qu'imposent le développement durable et la lutte contre la pauvreté des populations riveraines qui ne participent pas activement à la gestion AP pour en tirer

des avantages et bénéfices légitimes. Cette loi tient compte des axes 1, 2, 3 et 5 du Plan de Convergence2.

Des points tout à fait positifs aujourd'hui, car d'énormes progrès ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PC2. Ces faits s'illustrent avec l'adoption du document de stratégie nationale et plan d'action de la diversité biologique, ainsi que de celui de stratégie de conservation des aires protégées. Sur le plan juridique, le pays s'est doté d'un cadre juridique adapté aux principes modernes de gestion des ressources biologiques et génétiques, des savoirs traditionnels et des aires protégées ainsi qu'aux exigences de mise en œuvre des traités et conventions internationales qu'il a ratifiés. Il s'agit notamment du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, de la convention sur la diversité biologique, de la convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, de la convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence, la RDC a bénéficié des appuis conséquents du PACEBCo via l'ICCN dans la lutte anti braconnage et conservation de la biodiversité, ainsi que la construction de six antennes multifonctionnelles.

Nous pouvons dire qu'en définitive, la mise en œuvre du Plan de convergence2 en RDC suit son cours, et l'on peut constater d'énormes progrès réalisés, surtout avec la mise en place de plusieurs mécanismes qui permettent d'aménager les forêts et d'assurer leur exploitation. Aussi la place du secteur forestier dans l'économie nationale et la génération de revenus en RDC demeure très importante, car elle contribue dans le PNB et le PIB à hauteur à 10 et 20%.

MADAME ALINE MALIBANGAR
Coordonnatrice régionale du projet CBSP

« Notre partenaire d'exécution qui est la COMIFAC est assez bien rodée dans la sous-région »

Bonjour Madame, pouvez-vous vous présenter à nos fidèles lecteurs, et nous dire quel regard portez-vous sur la situation des AP dans le Bassin du Congo ?

Merci beaucoup pour cette opportunité que vous me donnez ce jour de pouvoir apporter ma modeste contribution à votre Bulletin. Je voudrai juste commencer par me présenter comme vous me le demandez. Je suis Aline MALIBANGAR, docteur en géo science, j'ai travaillé dans d'autres pays notamment la RCA, le Congo Démocratique avant de rejoindre ce poste de coordonnatrice régionale du Projet financement durable des AP dans les pays du bassin du Congo, basé ici à Yaoundé. En ce qui concerne mon regard par rapport à la situation des AP dans le Bassin du Congo, je pense qu'elles sont soumises à des pressions et des défis difficiles à relever sans un financement durable. Parce qu'elles appartiennent à un domaine qui n'est pas forcément une des priorités de nos Etats, et ne drainent pas forcément des finances durables. Les AP avec leur biodiversité associée, constitue un vecteur de développement très important et qui pourrait être un plus pour nos pays. Le défi le plus important à mon avis à ce jour, c'est un financement qui puisse durer dans le temps et qui puisse leur donner l'opportunité de s'autofinancer par la suite.

En quoi ce projet régional diffère-t-il des autres projets de conservation de la biodiversité mis en œuvre dans la sous-région? Ce projet n'est-il pas un doublon?

On serait tenté de croire que c'est un doublon, mais en réalité le caractère régional de ce projet donne un plus par rapport à ce qui existe déjà. A l'occasion de mes précédentes fonctions, j'ai eu à coordonner les projets qui visent la gestion durable des AP et qui ont une sorte de ressemblance à ce que nous avons aujourd'hui. La particularité de ce projet qui est régional, c'est que tous les pays participant à ce projet veulent fédérer leurs efforts pour arriver à mettre en place des mécanismes de financement durable. En d'autres termes, nous n'allons pas agir simplement au niveau national, nous allons agir aussi au niveau des APT, et fédérer les efforts qui existent déjà, les efforts de conservation, de préservation de la biodiversité, de lutte contre la dégradation des terres. Nous allons également agir à l'intérieur des pays dans les zones les plus spécifiques qui peuvent être des potentiels draineurs des financements pour les AP sous toute catégorie confondue, et aussi au niveau local avec des communautés, pour voir comment elles fonctionnent, ainsi que leur comportement vis-à-vis de ces AP. Donc le niveau d'intervention va faire que ce projet puisse avoir plus d'impacts que ce qu'on aurait pu avoir si on avait un simple projet national avec des contextes spécifiques à chacun de nos pays.

Le projet est régional et multipartenaire avec une forte mobilité géographique. Comment comptez-vous travailler avec toutes les par-



ties prenantes, et dites-nous quel est le rôle de la COMIFAC en tant que partenaire d'exécution ?

C'est un bien grand défi en effet de pouvoir coordonner un tel projet, mais l'avantage que nous avons, c'est que notre partenaire d'exécution qui est la COMIFAC est assez bien rodée dans la sous-région, et a une excellente maîtrise de la coordination au niveau des pays de la sous région. C'est déjà un plus parce que nous travaillons avec l'appui et l'accompagnement d'une institution qui est très bien cotée dans la sous-région tant au niveau stratégique des décideurs qu'au niveau technique avec le quotidien, les partenaires techniques et financiers qui travaillent déjà avec la COMIFAC. Je mise énormément sur cette expertise de la COMIFAC qui a cette capacité de mobiliser ses coordonnateurs nationaux pour avancer au mieux. Parce que la déclinaison nationale du projet passe directement à travers les CNC, ce qui faciliterait les choses énormément. Ceci étant, la mobilité géographique ne posera pas de problème, bien entendu, il y aura quelques voyages, on ne pourra pas y échapper pour un suivi rapproché. Mais le day to day de la mise en œuvre et de la coordination, c'est avec la COMIFAC. Parce que c'est un projet qui appartient aux Etats, et la COMIFAC les représente. Son rôle est déterminant dans la réussite de ce projet.

L'un des goulots d'étranglement dans l'exécution des projets, c'est la disponibilité permanente des Fonds de roulement. Avez-vous déjà prévu des stratégies de mobilisation des ressources financières ?

Vous avez complétement raison de dire que le défi le plus important, le goulot d'étranglement, le nerf de la guerre comme on le dit, c'est l'argent. Le GEF dans le document du projet approuvé en 2011, s'est engagé à hauteur de 8 181 000 dollars pour sa part de financement. Or Les fonds du GEF sont un Fonds catalyseur, un Fonds levier qui ne couvre pas en totalité l'atteinte des résultats du projet, il permet de décoller et on suppose qu'au bout de deux ans, on va mobiliser d'autres sources qui vont nous accompagner. Pour le cas d'espèce, ce projet est très ambitieux de 34 778 800 dollars avec initialement les cofinance-

ments qui ne sont pas forcément du cash, ils peuvent être juste en nature ou en exécution parallèle. Au début, beaucoup de partenaires techniques et financiers s'étaient engagés, ainsi que la BAD pour 18 millions de dollars à travers le programme PACEBco. Aujourd'hui le PACEBco est terminé, et il faut repartir vers la BAD pour négocier à nouveau un cofinancement. Il y a également le PNUD, les Etats, le WWF et l'UICN qui y sont engagés. Notre combat au quotidien est de faire énormément de plaidoyer. C'est pour cela que nous avons à vendre ce projet de manière très stratégique, parce que si nous réussissions à faire passer le message que ces trois résultats vont contribuer de manière évidente au développement de nos pays, c'est sûr que les bailleurs potentiels seront intéressés, et il faut aller les chercher, et ne pas rester dans nos bureaux.

Les Etats ont formulé des attentes par rapport à ce projet. Quels sont les défis que vous redoutez le plus pour l'atteinte des résultats ?

Les défis pour moi reposent sur quelques risques, je les évoquerais en terme de risques. Il y a six Etats qui sont engagés dans ce programme, et l'un des défis majeurs, c'est la situation des contextes intérieurs de chaque pays. Un pays comme la RCA, où les AP qui ont été identifiées dans le projet, pour ne prendre que ce cas, sont actuellement dans les zones dites insécures, ça veut dire qu'on ne va pas pouvoir agir dans ces zones, et cela réduit notre zone géographique d'intervention et la modélisation des AP à l'intérieur de la RCA. Alors il va falloir trouver des stratégies. Les défis vont être d'agir dans ces pays de manière simultanée en essayant d'atteindre les trois résultats du projet qui sont interconnectés. Le temps va être un facteur qui va jouer contre nous. Si le temps nous fait défaut, au bout de cinq ans, si on arrive à atteindre seulement un seul résultat dans un seul pays, l'idée aussi c'est de continuer, et de trouver d'autres financements pour continuer dans les pays où l'on n'a pas finalisé.

Quel est votre mot de la fin ?

Je pense avoir déjà tout dit, une chose importante qu'il ne faut pas absolument oublier, nous avons besoin de disposer d'une expertise de très haut niveau. Cette expertise nous n'allons pas la rechercher ailleurs. Il faut que nous arrivions à la mobiliser dans la sous-région. Très prochainement nous allons lancer le processus de recrutement de l'expertise dont nous avons besoin. Je souhaite que la sous-région réagisse quand elle verra passer ces annonces. Nous espérons que l'expertise qui y sortira pourra vraiment contribuer et aider à atteindre les objectifs du projet. L'équipe technique doit être très forte, sinon moi-même en tant que coordinatrice régionale, je n'irais pas très loin. Nous volons du bon travail et pour cela la sous-région doit être debout pour ne pas laisser passer cette opportunité.

*Propos recueillis par
 Médard MAVOUNGOU*

AGENDA

CALENDRIER DES REUNIONS

AGENDA PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES DANS LE DOMAINE DES FORETS ET DE L'ENVIRONNEMENT

DATE	OBJET	LIEU	ORGANISATEURS
AOÛT			
28-30	Atelier sous régional de renforcement des capacités et de préparation des échéances futures de la CCNUCC	Brazzaville, Congo	COMIFAC, JICA
28-30	Atelier Régional du Groupe de Travail Climat, préparatoire à la COP 23 de la CCNUCC		COMIFAC, GIZ, JICA
SEPTEMBRE			
4-15	CdP 13 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCDD)	Mongolie, Chine	COMIFAC, UE / PFBC, UICN
27-29	Atelier technique de validation du Plan d'opérations du Plan de convergence 2 de la COMIFAC	Douala, Cameroun	COMIFAC, GIZ
OCTOBRE			
23-28	La Douzième Réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS COP12)	Manille-Philippines	PNUE
24-27	17ème Réunion des Parties (RdP) du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)	Douala, Cameroun	PFBC, UE,
25-31	Atelier de formation des gestionnaires et techniciens des laboratoires sur les ressources génétiques	Butaré, Rwanda	Projet JICA/COMIFAC
NOVEMBRE			
2-5	7ème atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC et de restitution des données 2017 des indicateurs du PC2	A déterminer	GIZ, OFAC
6-8	Conférence mondiale sur le bois 2017	Kuchin, Sarawak, Malaisie	-
A déterminer	26ème réunion du GTBAC	A déterminer	COMIFAC, GIZ, JICA
A déterminer	6ème réunion du SGTAPFS	A déterminer	COMIFAC, GIZ, JICA
6-17	CdP 23, CMP 13, CMA1-2, SBSTA et SBI 47 (CCNUCC)	Bonn, Allemagne	Secrétariat CC-NUCC
A déterminer	Atelier de validation des Directives sous régionales de Suivi des ODD No 15 dans l'espace COMIFAC	A déterminer	COMIFAC, FAO
DECEMBRE			
23/11-2/12	53ème session du Conseil de l'OIBT et sessions des comités associés	Lima, Pérou	OIBT

NB : En rouge, réunions dont les dates ou lieux sont à déterminer ou susceptibles de modification

